



PO Box 240, Apia, Samoa
E: sprep@sprep.org
T: +685 21929
F: +685 20231
W: www.sprep.org



L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures.

Vingt-huitième conférence du PROE

Apia, Samoa
19 – 21 September 2017

Point 6.3 de l'ordre du jour : Centre océanien du changement climatique (PCCC) – Point de la situation

Objet

1. Informer la Conférence de l'évolution de la mise en place du PCCC.

Historique

2. La Conférence du PROE 2012 a adopté la préparation de la demande à la JICA pour l'obtention d'une aide boursière visant à construire le Centre océanien sur le changement climatique. Une proposition détaillée a été soumise à la JICA en 2013 par le biais du gouvernement de Samoa, en tant que pays hôte du PROE. Les Conférences du PROE suivantes ont été tenues informées des évolutions du PCCC et ont approuvé les actions entreprises par le Secrétariat.
3. En présence des dirigeants océaniques lors du PALM 7 au Japon en 2015, Son Excellence le premier ministre japonais M. Shinzo Abe, avait précisé dans la déclaration du PALM 7 : « L'intention du Japon est d'offrir une assistance complète, en collaboration avec le PROE, dans le cadre, entre autres, du développement du Centre océanien sur le changement climatique (PCCC) et du renforcement des capacités qui sous-tendent les efforts déployés afin d'enrayer le changement climatique dans l'ensemble de la région du Pacifique ». L'engagement du Japon dans la région a permis la construction du PCCC et des programmes pertinents de renforcement des capacités sont en cours de préparation afin d'être proposé via le PCCC dans l'intérêt de la région.
4. La Conférence du PROE 2016 a reçu un compte-rendu actualisé sur le PCCC. Elle a validé le rôle du Centre en tant que pôle régional partagé et plateforme pour une collaboration et un partenariat visant à lutter contre les défis que représente la résilience aux changements climatiques pour la région océanienne.
5. La Conférence appuie la proposition visant à ce que le PROE convoque un petit Comité directeur des Membres et des agences du CORP pour lancer une consultation locale quant à la vision régionale, au modèle opérationnel et aux modalités de gouvernance du PCCC, et pour interagir avec le processus du groupe de travail mandaté par les dirigeants afin de développer le Partenariat pour la résilience du Pacifique, en vue de mettre en œuvre le FRDP.

Le travail du Comité de direction

6. Le premier comité de direction s'est retrouvé le 22 février 2017. Parmi les Membres, il y avait des représentants de l'Australie, des Îles Cook, du Japon, de la Nouvelle-Calédonie, de la Nouvelle-Zélande, de la Polynésie française, du Royaume-Uni, du Samoa, de Tokelau et du Secrétariat. Le Comité de direction :
 - s'est mis d'accord sur un ensemble de principes (listés plus bas)
 - a demandé que le Secrétariat invite des représentants des agences du CORP à la prochaine rencontre, prépare un mandat pour le Comité de direction et révisé le document de travail visant à intégrer les relations du PCCC au Partenariat pour la résilience du Pacifique (PRP) du Cadre océanien pour un développement résilient dans le Pacifique (FRDP)

7. Principes pour orienter la mise en œuvre du PCCC :
 - Le PCCC est un bien régional partagé qui appartient aux populations océaniques avec le soutien de partenaires du développement qui se sont engagés à un développement résilient dans les États et territoires insulaires du Pacifique ;
 - Le changement climatique est une question transversale qui touche chaque communauté et chaque secteur. Le PCCC soutiendra la coordination et le renforcement des partenariats, l'édification des capacités régionales à réagir au changement climatique et la consolidation de la résilience ;
 - Le Centre a pour vocation d'améliorer et de renforcer les actions sur le climat conformément au Cadre d'intégration régionale pour le Pacifique, au Cadre océanien pour un développement résilient dans le Pacifique, à la Stratégie météorologique des îles du Pacifique, à l'Accord de Paris, ainsi que d'autres cadres régionaux et mondiaux pertinents ;
 - Le PCCC sera un centre d'innovation où trouver des services et des connaissances en matière de changement climatique et de gestion intégrée des risques de catastrophes pour les Membres des îles du Pacifique où les partenaires et le CORP peuvent travailler ensemble pour développer des projets, effectuer des recherches appliquées et proposer un appui coordonné aux ÉTIO ;
 - Le Centre sera une plateforme visant à promouvoir et renforcer des partenariats et une collaboration véritables, tel que cela a été envisagé par les gouvernements du Japon et de Samoa lorsqu'ils ont apporté leur soutien pour la création du PCCC ; et
 - Le PCCC n'est pas une nouvelle institution ou une agence supplémentaire du CORP, mais servira de relais pour les travaux sur la résilience face aux changements climatiques dans la région au bénéfice direct des pays et territoires océaniques, et comme modèle de collaboration envisagé par le Cadre d'intégration régionale pour le Pacifique et l'orientation des SAMOA.

8. La seconde réunion du Comité de direction a eu lieu le 26 mai 2017. Parmi les participants, se trouvaient des représentants de l'Australie, des États-Unis, des Îles Cook, du Japon, des PIFS, la CPS, l'USP et du Secrétariat. Le Comité de direction a accepté que ce soit un comité temporaire en poste jusqu'à ce que des décisions soient prises par la région sur la gouvernance du PCCC. Il a également relevé que les rôles et responsabilités respectifs des partenaires régionaux pertinents devaient être clairs, y compris pour les agences du PRP et du CORP, et il a demandé au Secrétariat d'articuler les fonctions du PCCC proposées et les liens avec d'autres organisations et processus régionaux pour la prochaine réunion du Comité de direction.

9. La troisième réunion du Comité de direction a eu lieu en marge de la rencontre du CRGA le 24 juillet 2017. Il était constitué de représentants de l'Australie, des États-Unis, des Îles Cook, de Niue, de la Nouvelle-Calédonie, de la Nouvelle-Zélande, de la Polynésie française, du Royaume-Uni, de Tokelau, des PIFS, de la CPS, de l'USP et du Secrétariat.
10. Le comité de direction avait débattu sur les fonctions et plus spécifiquement sur les liens avec d'autres organisations et processus, précisant que, en particulier en ce qui concerne le PRP/FRDP, les processus étaient développés en parallèle de sorte que s'il y avait toujours plusieurs éléments qui évoluaient indépendamment, les liens deviendraient de plus en plus clairs. Le développement d'idées sur les fonctions du PCCC doit cependant se poursuivre.
11. Le Comité de direction a demandé des éclaircissements sur un certain nombre de détails, mais en soulignant le besoin d'élaborer un document de mise à jour du PCCC pour la Conférence du PROE, a suggéré que le Secrétariat s'inspire de la discussion pour affiner encore la problématique des fonctions du PCCC dans le document du Comité et de chercher à préciser les liens plus larges avec le PCCC.

Fonctions

12. Le Secrétariat a développé plus en détail les fonctions déjà soulignées dans les principes convenus :
 - améliorer et renforcer les actions sur le climat conformément au Cadre d'intégration régionale pour le Pacifique, au Cadre océanien pour un développement résilient dans le Pacifique, à la Stratégie météorologique des îles du Pacifique, à l'Accord de Paris, ainsi que d'autres cadres régionaux et mondiaux pertinents ;
 - *le Conseil météorologique du Pacifique et les ministres souhaiteraient que le PCCC agisse comme un pôle météorologique sur lequel fonder et étendre les fonctions d'aide aux services météorologiques actuellement assurées par le PROE et l'OMM. la conception et les plans d'installation du PCCC convenus avec le gouvernement du Japon permettent de remplir cette fonction*
 - *le PCCC peut être un lieu pour soutenir le travail de résilience climatique souhaité par le PRP par l'intermédiaire d'un groupe de travail*
 - *le PCCC peut héberger des réunions régionales et/ou sous-régionales pour répondre aux initiatives et priorités mondiales.*
 - Le PCCC soutiendra la coordination et le renforcement des partenariats, l'édification des capacités régionales à réagir au changement climatique et la consolidation de la résilience :
 - *le PCCC a été conçu pour être un centre d'apprentissage et de formation et le gouvernement du Japon programme actuellement des projets de soutien au renforcement des capacités pour le PCCC.*
 - *Les partenariats en matière de recherche et d'enseignement envisagés au PCCC, ainsi que la collecte de connaissances et le partage des activités actuellement fournis par le PROE, ainsi que l'expérience pratique tirée des visites des partenaires seront des ressources précieuses pour soutenir le renforcement des capacités des ÉTIO*
 - Le PCCC sera un centre d'innovation où trouver des services et des connaissances en matière de changement climatique et de gestion intégrée des risques de catastrophes pour les Membres des îles du Pacifique où les partenaires et le CORP peuvent travailler ensemble pour développer des projets, effectuer des recherches appliquées et proposer un appui coordonné aux ÉTIO :
 - *Le PCCC pourra réunir les partenaires afin qu'ils collaborent sur la conception de projets, soutenus par le PROE et son expertise en matière de changement climatique*

et de création de projets, sa connaissance technique, son accès au financement pour le climat et ses partenariats élargis.

- *Le PCCC aura l'espace pour accueillir des chercheurs et d'autres spécialistes invités, y compris des agences du CORP afin de collaborer et délivrer des services et des connaissances aux ÉTIO*
- *Il existe déjà des partenariats avec des universités régionales (en commençant par l'USP et l'université de Newcastle) pour mettre en place une plateforme d'innovation au PCCC en associant la recherche aux priorités des ÉTIO et l'investissement du secteur privé.*
- Le PCCC soutiendra la coordination et le renforcement des partenariats, l'édification des capacités régionales à réagir au changement climatique et la consolidation de la résilience :
 - *le PCCC proposera des lieux adéquats pour les discussions/le dialogue nécessaires pour créer et développer des partenariats solides et productifs*
 - *la série d'activités envisagées au PCCC sera une occasion de développer de nouveaux partenariats ou d'en étendre des existants*
 - *le PCCC sera une chance et un lieu unique pour stimuler le développement de partenariats*

Liens avec d'autres processus pertinents

13. Le PCCC peut être un mécanisme de soutien précieux pour le FRDP en tant que lieu permettant d'appliquer les priorités identifiées par le PRP en matière de résilience, notamment celles confiées à un groupe de travail. Tout au long de la mise en place du PCCC, la gamme de compétences disponibles sur lesquelles se baser à travers le PROE et les partenariats du PCCC va s'étendre.
14. Le PCCC deviendra un haut lieu de mise en œuvre d'activités développées dans le cadre de la Stratégie météorologique pour les îles du Pacifique (PIMS) 2017/2026 et la feuille de route pour des services climatiques renforcés (PRSCS) 2017/2026 par le biais du Conseil météorologique du Pacifique et ses groupes techniques.
15. En tant qu'hôte, le PROE apportera un soutien technique pour l'accès aux financements associés au changement climatique, la conception de projets, son expertise en adaptation et atténuation (personnel actuel et en visite via les partenaires du PROE) et un soutien technique intégré dans les domaines associés de développement durable tels que la gestion écosystémique intégrée, la gestion des déchets et le contrôle de la pollution, la surveillance environnementale et la gouvernance.
16. Le PROE apportera également une forte expérience en pleine expansion de la collaboration avec des agences techniques clés du CORP, notamment par la prestation de service avec la CPS dans les ÉTIO, avec la gestion de la connaissance, les services d'information et le renforcement des capacités avec l'Institut International des Océans pour le Pacifique de la CPS à l'université du Pacifique Sud et d'autres universités régionales et prestataires de l'éducation.
17. Outre ce rôle de soutien pour le FRDP, le PCCC assistera et complètera le travail d'autres institutions et processus régionaux associés au climat, notamment le Centre du Pacifique pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (PCREEEE), l'institut des Océans de la CPS et des initiatives/projets régionaux et nationaux pertinents.

Avancées de la construction

18. La construction du PCCC a été retardée par des négociations entre les gouvernements de Samoa et du Japon, cependant, à présent que les problèmes intergouvernementaux ont été résolus, la progression est désormais intégrée dans un nouveau délai. L'équipe de conception de la JICA prépare actuellement les schémas de conception détaillés nécessaires pour les accords de construction finaux et le lancement d'appels d'offres pour la construction. Les réponses aux appels d'offres sont désormais programmées pour être reçues mi-février 2018 et que la construction commence en mars suivant. La fin de la construction du centre est prévue pour avril 2019.
19. Un certain nombre de détails sont encore à résoudre, notamment répondre au critère de conception de 100 % d'autosuffisance avec de l'énergie solaire. Du fait de coupures budgétaires de la JICA, avec une contribution du PROE, une autosuffisance à 50 % seulement est actuellement possible. Le Secrétariat espère que le soutien des ÉTIO lors du prochain sommet PALM pourrait permettre au PCCC de mieux présenter les technologies de construction durable japonaises en terminant le cahier des charges et d'être la vitrine régionale des moyens d'atténuer le changement climatique dans la conception de bâtiments. .

Recommandations

20. La Conférence est invitée à :
- **tenir compte** des progrès des travaux pour construire le PCCC ;
 - **ordonner** au Secrétariat de continuer à travailler avec le Comité Directeur, et en étroite consultation avec les Membres et Partenaires afin de:
 - o travailler à définir les rôles du CCCP, en veillant à ce que la fonction et les différents rôles du CCCP complètent ceux d'autres mécanismes et organisations régionaux pertinents, et
 - o élaborer une structure de gouvernance et un plan de développement qui tiennent en compte des considérations budgétaires pour le fonctionnement du CCCP.
 - **accepter** de travailler ensemble pour encourager le gouvernement du Japon à l'approche du prochain sommet PALM 8 en 2018 à fournir une présentation adaptée de constructions respectueuses de l'environnement et du climat, ainsi que la conception 100 % énergie solaire du PCCC ; et
 - **demander** aux partenaires de développement et à la communauté internationale de soutenir la mise en œuvre de programmes et de partenariats au PCCC.